l'Assurance Maladie

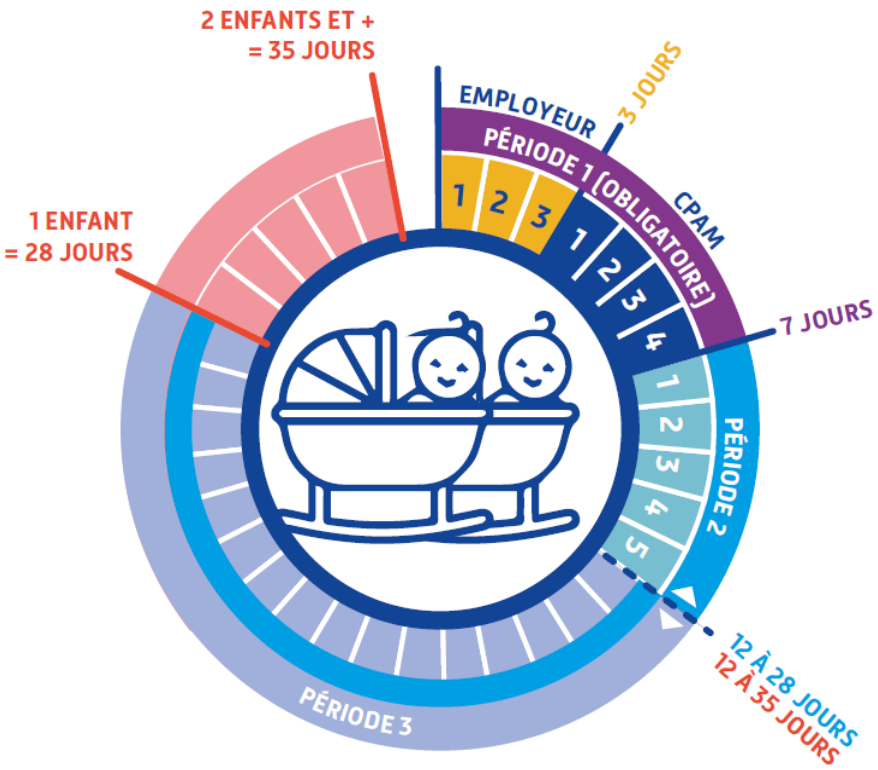
Agir ensemble, protéger chacun

DÉCLARATION DES PÉRIODES DU CONGÉ PATERNITÉ ET D'ACCUEIL DE L'ENFANT



Dernière mise à jour octobre 2026

MODALITES ACTUELLES



Depuis le 1er juillet 2021, la durée légale du congé de paternité et d'accueil de l'enfant est de :

- **25 jours** pour la naissance d'un enfant
- **32 jours** en cas de naissances multiples

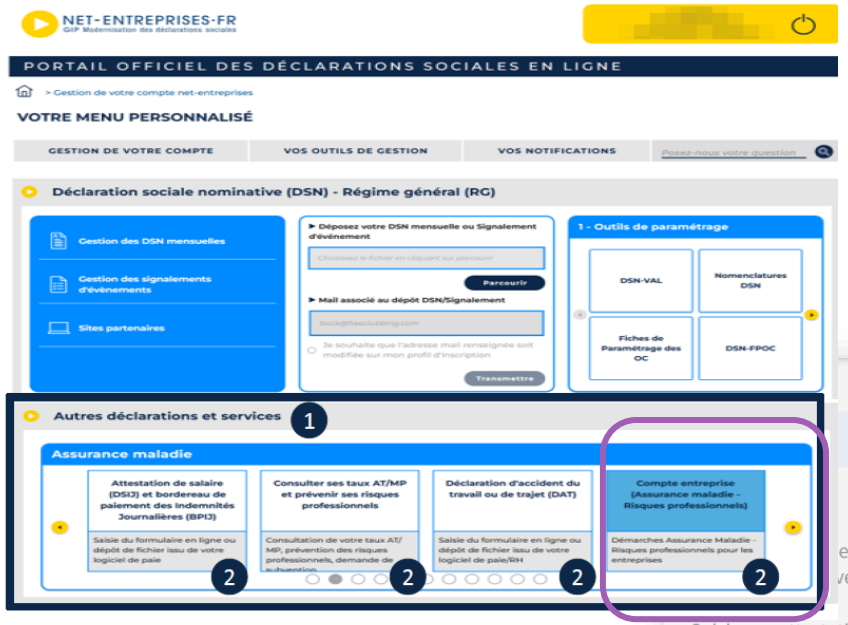
Il peut être pris en une seule fois, dans ce cas il doit débuter immédiatement à la suite du congé de naissance d'une durée minimale de 3 jours prévu par le code du travail et autorisé par votre entreprise.

Il peut également être pris en plusieurs périodes de la façon suivante :

- **Une première période de 4 jours assortie d'une interdiction d'emploi,** qui fait immédiatement suite au congé de naissance prévu par le code du travail ;
- **Une seconde période de 21 jours en cas de naissance simple ou de 28 jours en cas de naissances multiples**. Cette seconde période de congé n'est pas obligatoire et **peut être fractionnée en deux parties dont la plus courte est au moins égale à 5 jours**. Elle doit être prise **dans un délai de 6 mois à compter de la naissance de l'enfant.**

l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

PAGE D'ACCUEIL DU COMPTE ENTREPRISE



Connectez-vous à Net-entreprises, puis Cliquez sur la pastille « **Compte Entreprise** »



Sélectionnez le SIRET dans la case établissement

l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

PAGE D'ACCUEIL DU COMPTE ENTREPRISE

Une fois l'établissement renseigné, les liens du menu latéral gauche s'activent : cliquez sur « suivre les dossiers d'indemnités journalières »



Ou cliquez directement sur le raccourci lors des prochaines utilisations pour accéder directement à la page

Sécurité sociale
L'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

PAGE D'ACCUEIL DU COMPTE ENTREPRISE

Sur cette page, vous avez le choix entre créer un nouveau dossier ou voir l'historique des dossiers (étape que l'on verra plus tard).

Dans notre cas, nous voulons créer un nouveau dossier

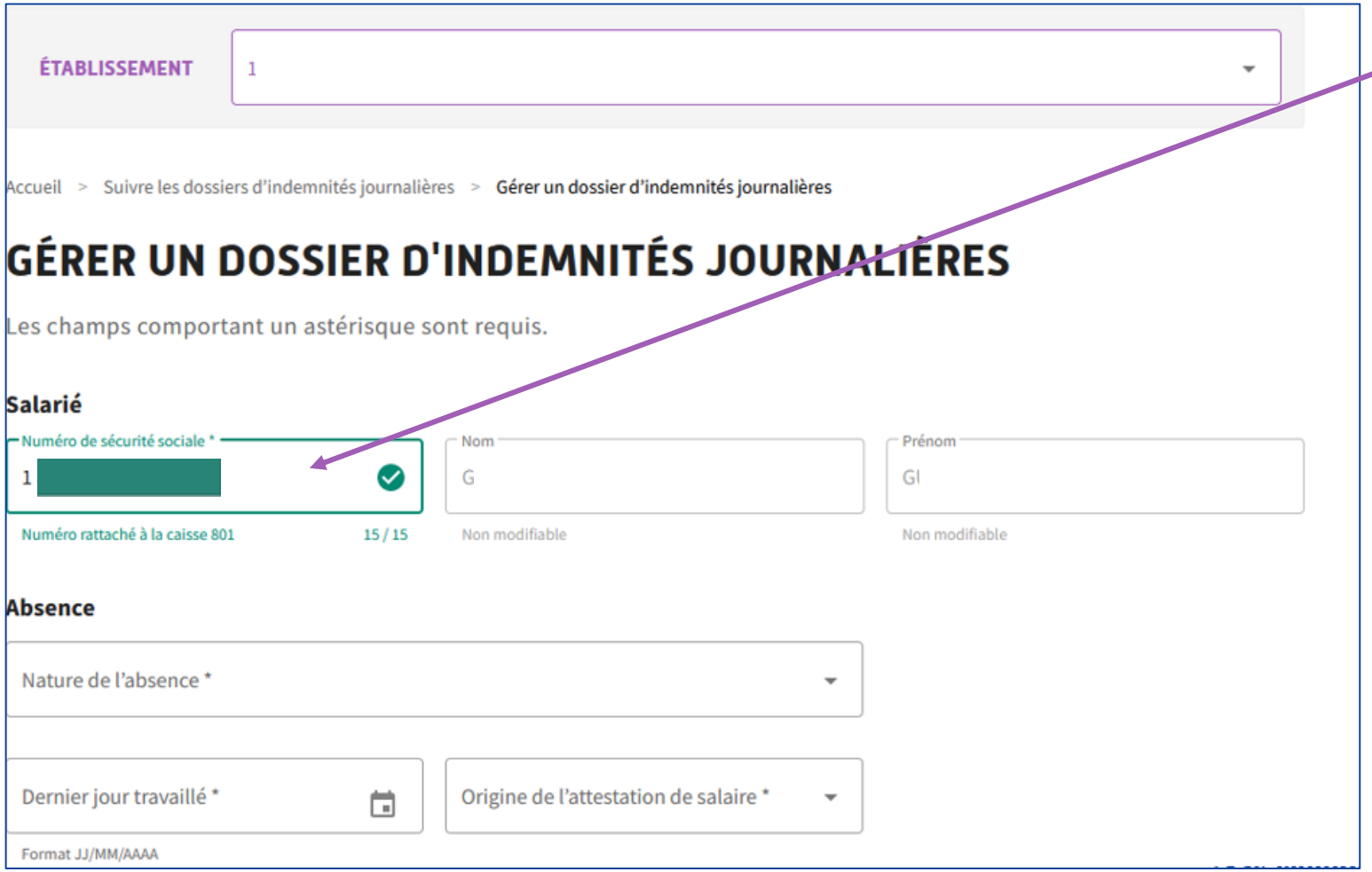


l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

SAISIE DES PÉRIODES DE FRACTIONNEMENT

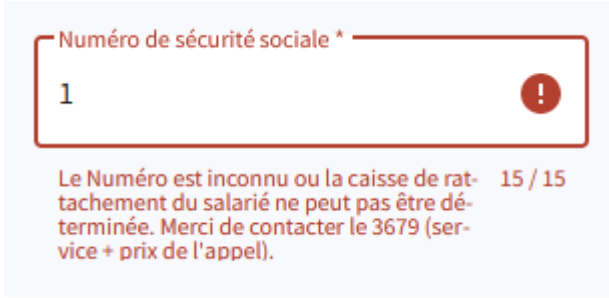
l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

SAISIE DES PÉRIODES DE FRACTIONNEMENT



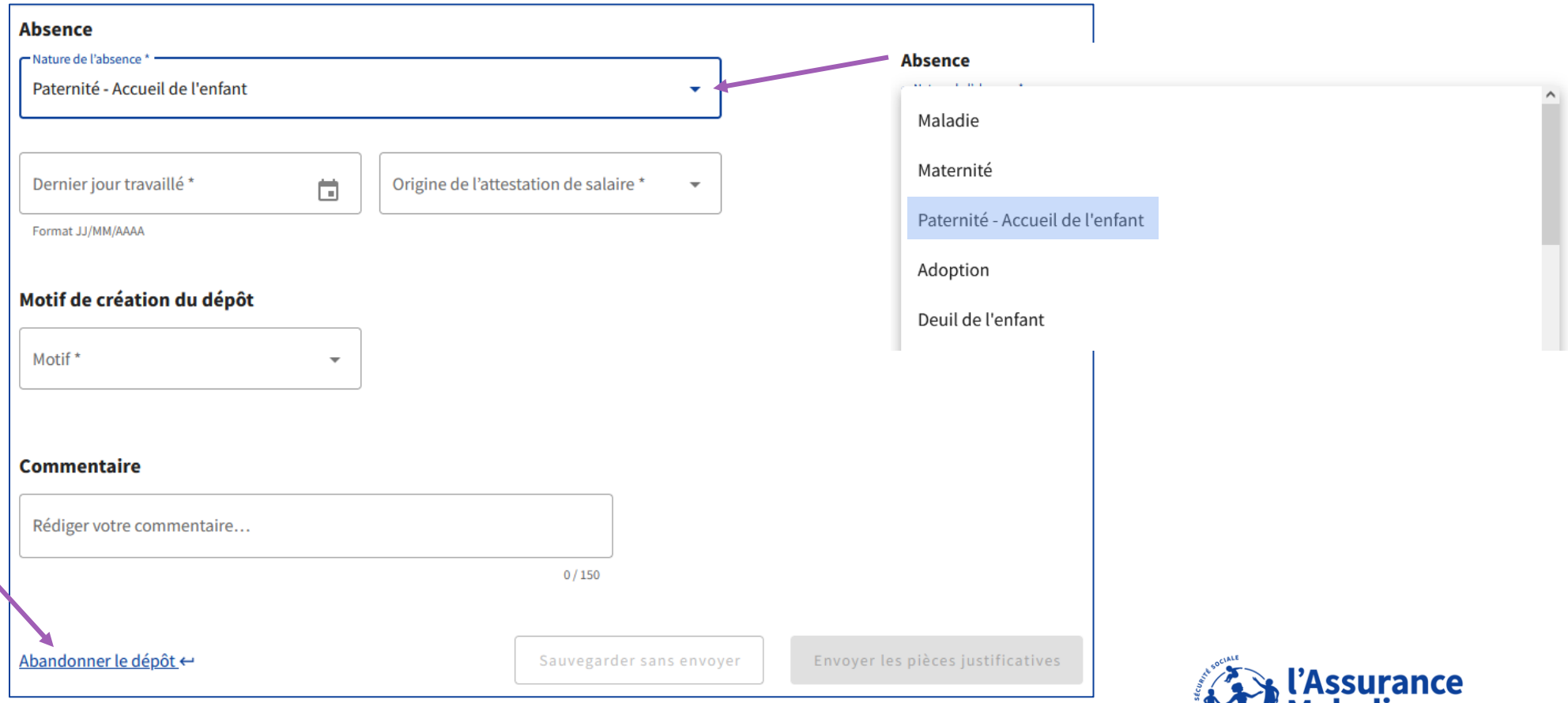
Renseignez le Numéro de Sécurité Sociale (NIR)

- **Si OK** : récupération Nom / Prénom / Nom d'usage / Date de naissance /Caisse de rattachement (non modifiables)
- **Si KO**: contactez la caisse de rattachement du salarié



SAISIE DES PÉRIODES DE FRACTIONNEMENT

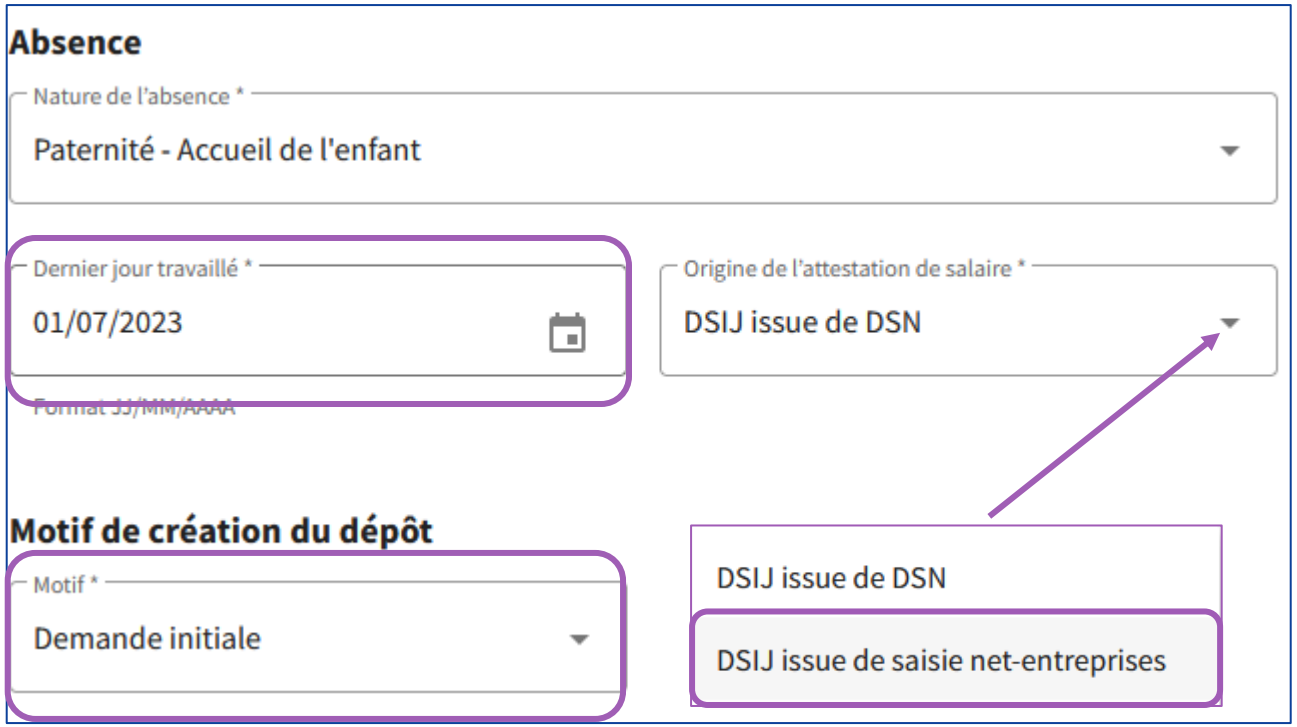
Renseignez la nature de l'absence à l'aide de la liste déroulante et choisir « paternité-accueil de l'enfant ».



Vous pouvez à tout moment abandonner votre dépôt en cliquant sur le bouton du même nom.

l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

SAISIE DES PÉRIODES DE FRACTIONNEMENT



Contrôle effectué sur le SIRET et le NIR sélectionnés : s'il existe déjà un dossier, dans ce cas, vous devez retourner sur la page de suivi et compléter ou ajouter un dépôt sur le dossier existant.

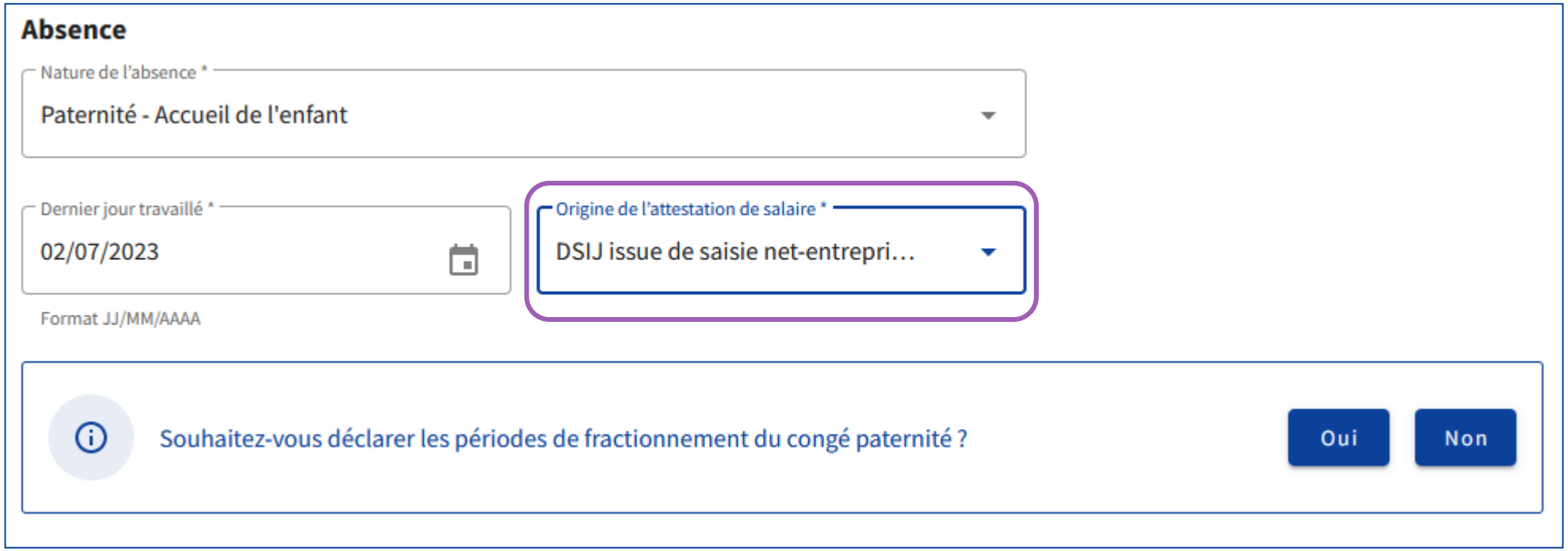




Le dernier jour de travail correspond à la veille des 4 jours obligatoire CPAM

Sécurité sociale
L'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

SAISIE DES PÉRIODES DE FRACTIONNEMENT



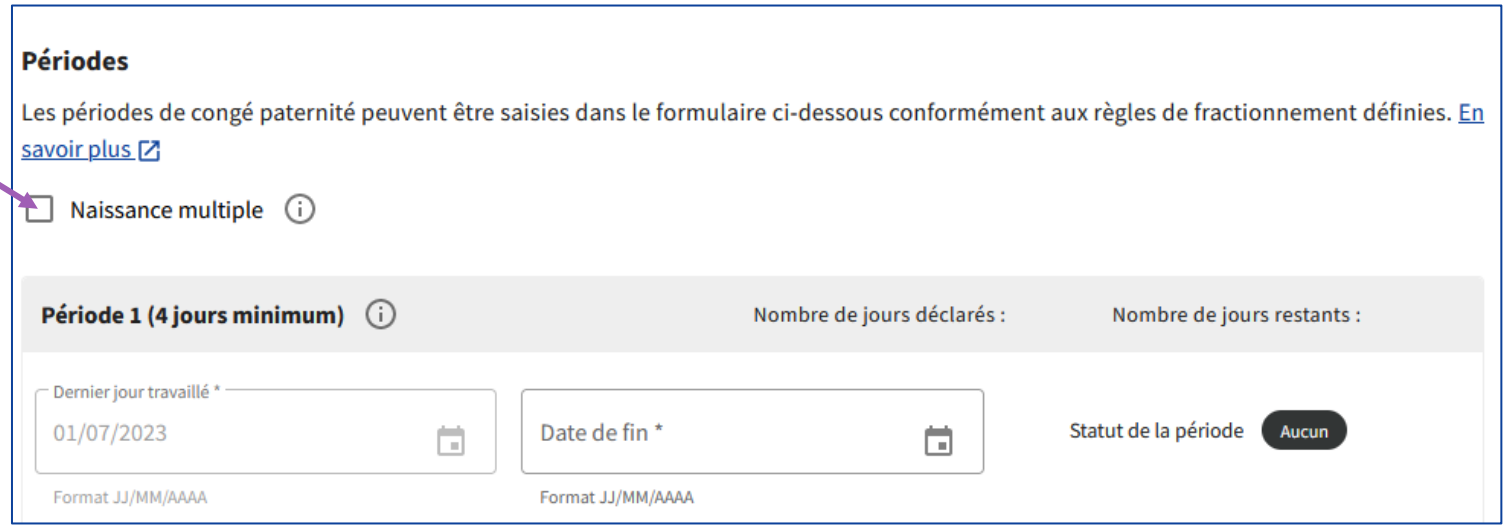
Rappel : Si l'attestation provient de DSN, vous n'avez pas à saisir de période.

l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

SAISIE DES PÉRIODES DE FRACTIONNEMENT

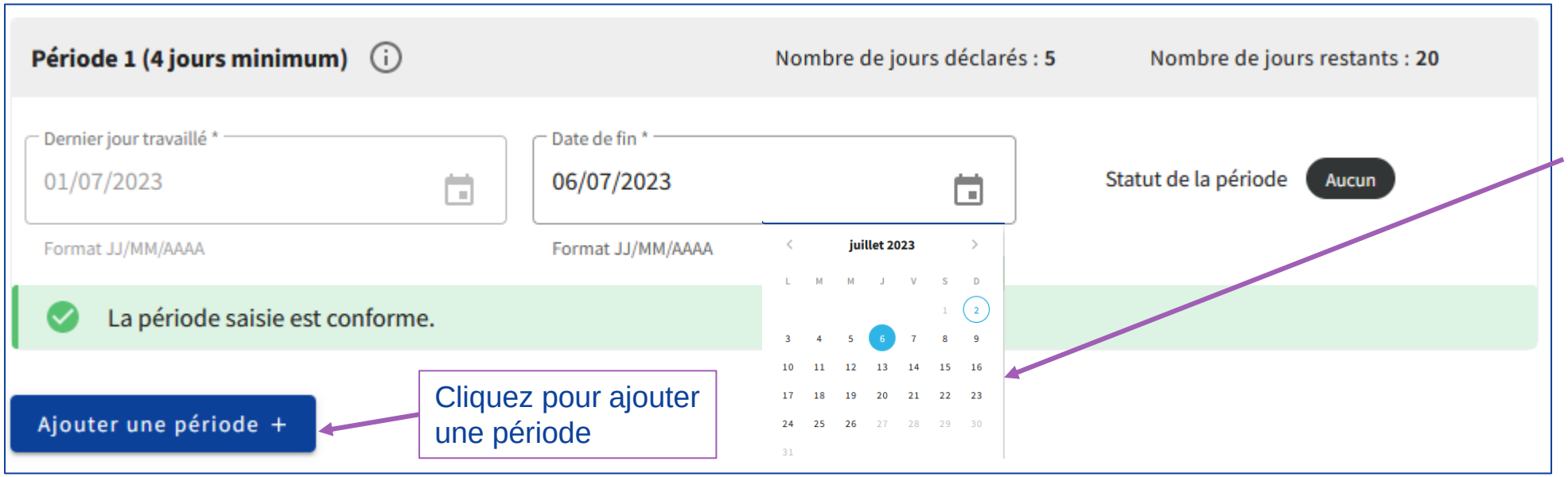
Le pavé suivant apparaît :

Possibilité de cocher naissance multiple



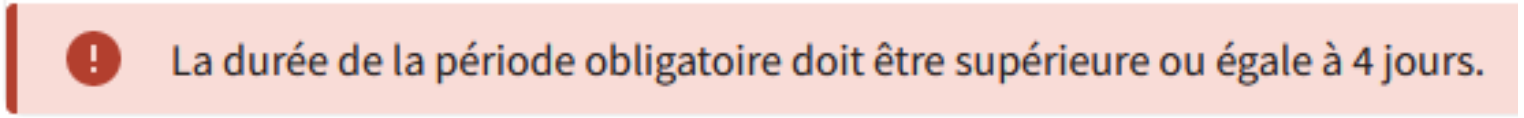
l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

SAISIE DES PÉRIODES DE FRACTIONNEMENT



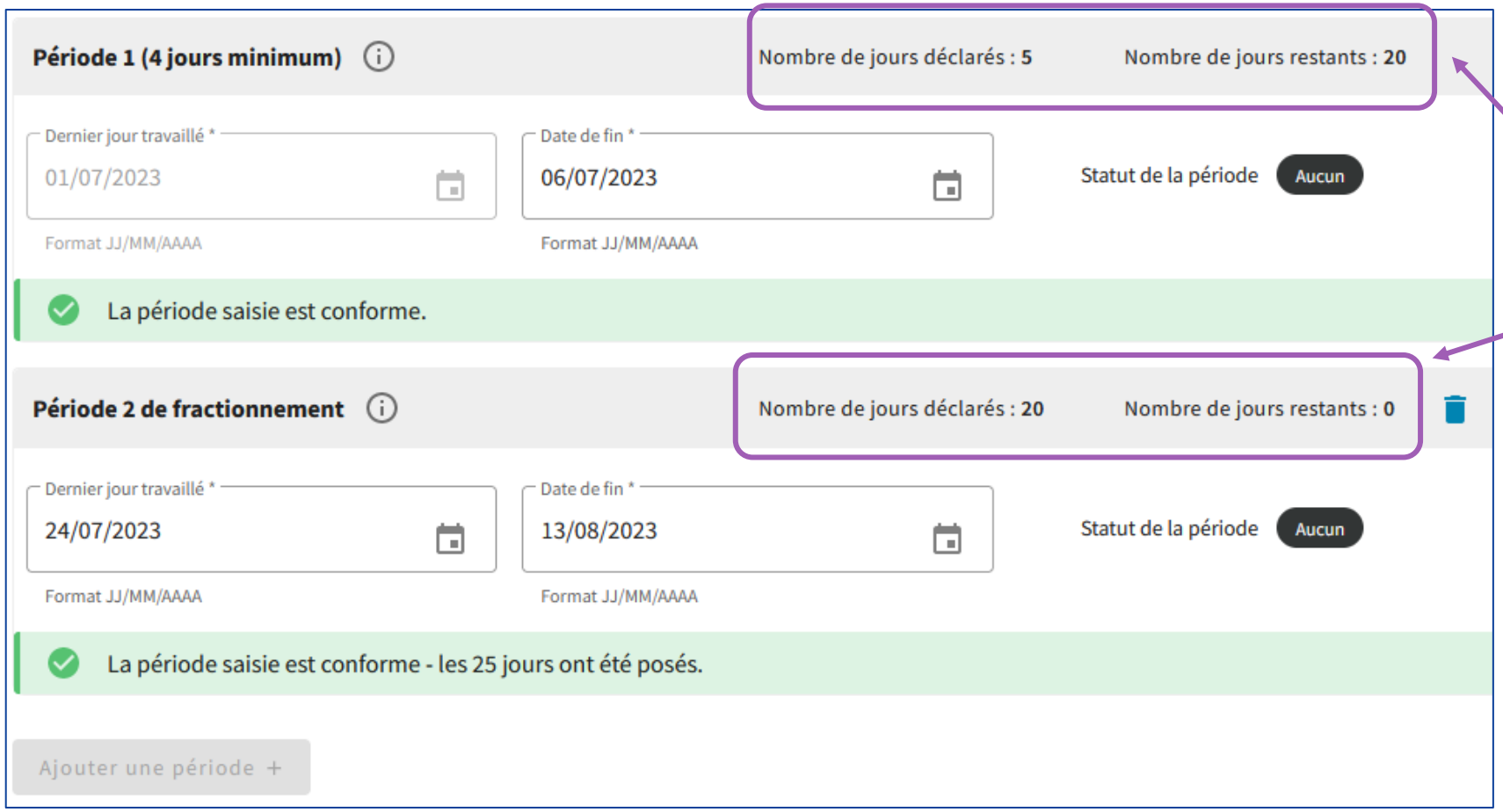
Le calendrier affiche en gras les 25 jours règlementaires.

Le reste du calendrier n'est pas cliquable (gris clair).



l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

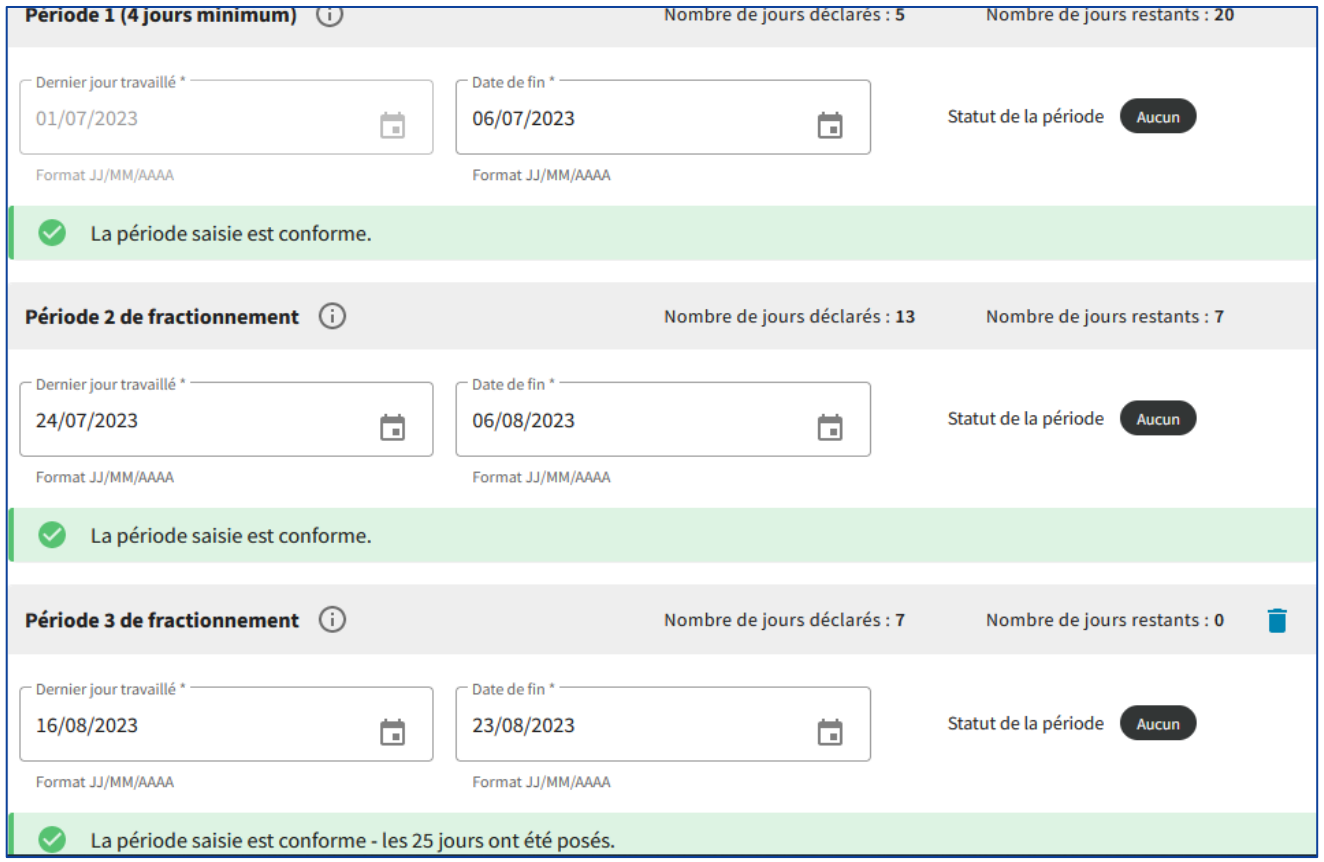
SAISIE DES PÉRIODES DE FRACTIONNEMENT



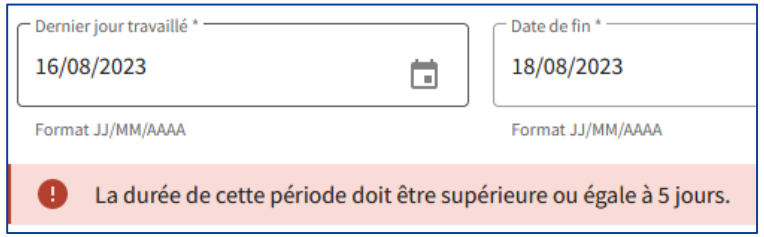
Le calcul du nombre de jours déclarés et restants se fait automatiquement à chaque étape

Sécurité sociale
L'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

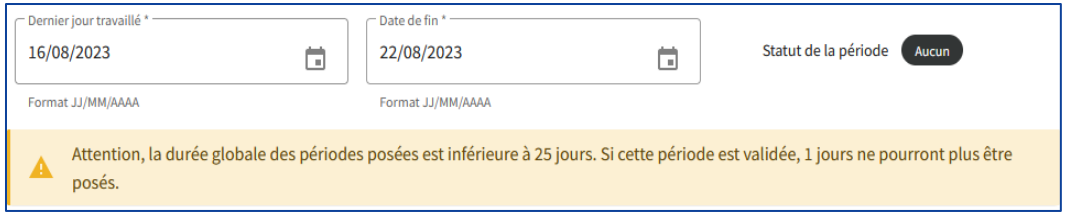
SAISIE DES PÉRIODES DE FRACTIONNEMENT



Rappel : la 3e période est de 5 jours minimum; si la saisie est inférieure, ce message apparait :

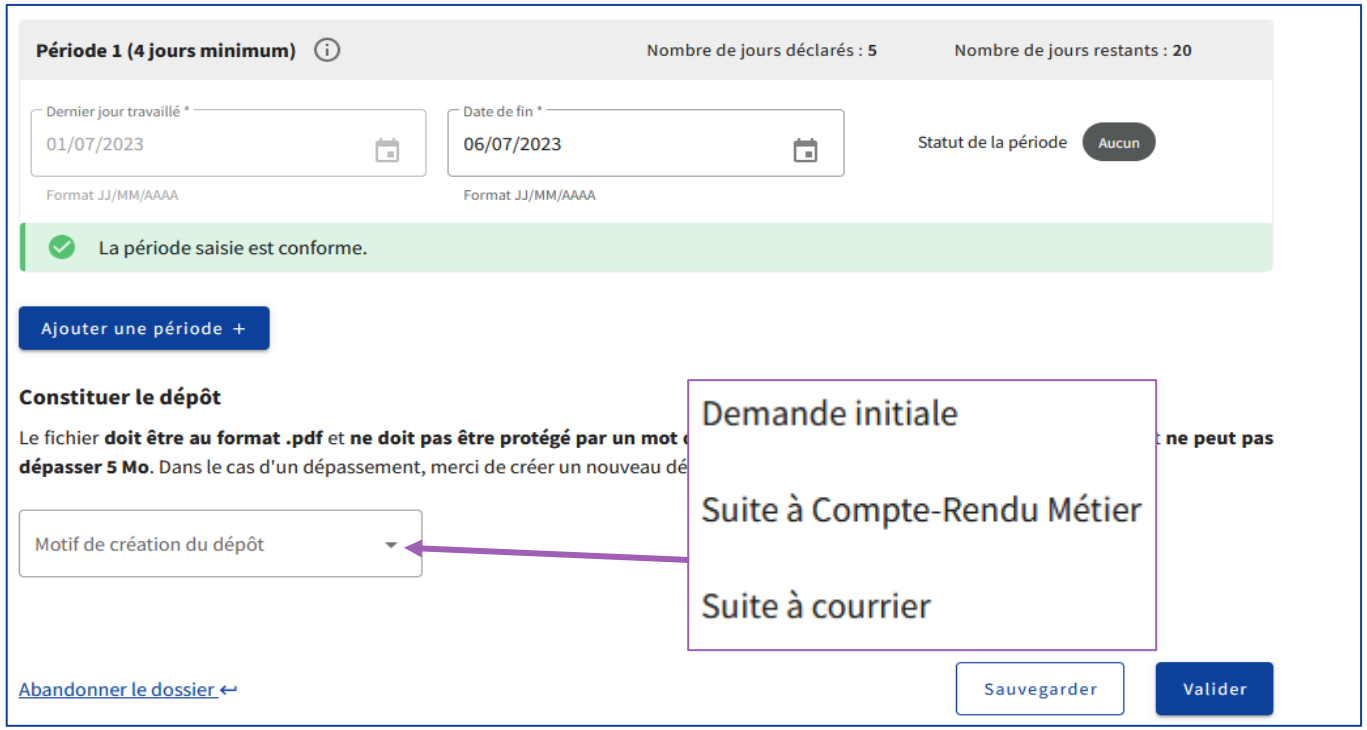


De plus, si les 25 jours ne sont pas utilisés, l'outils prévient l'utilisateur :



Sécurité sociale
L'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

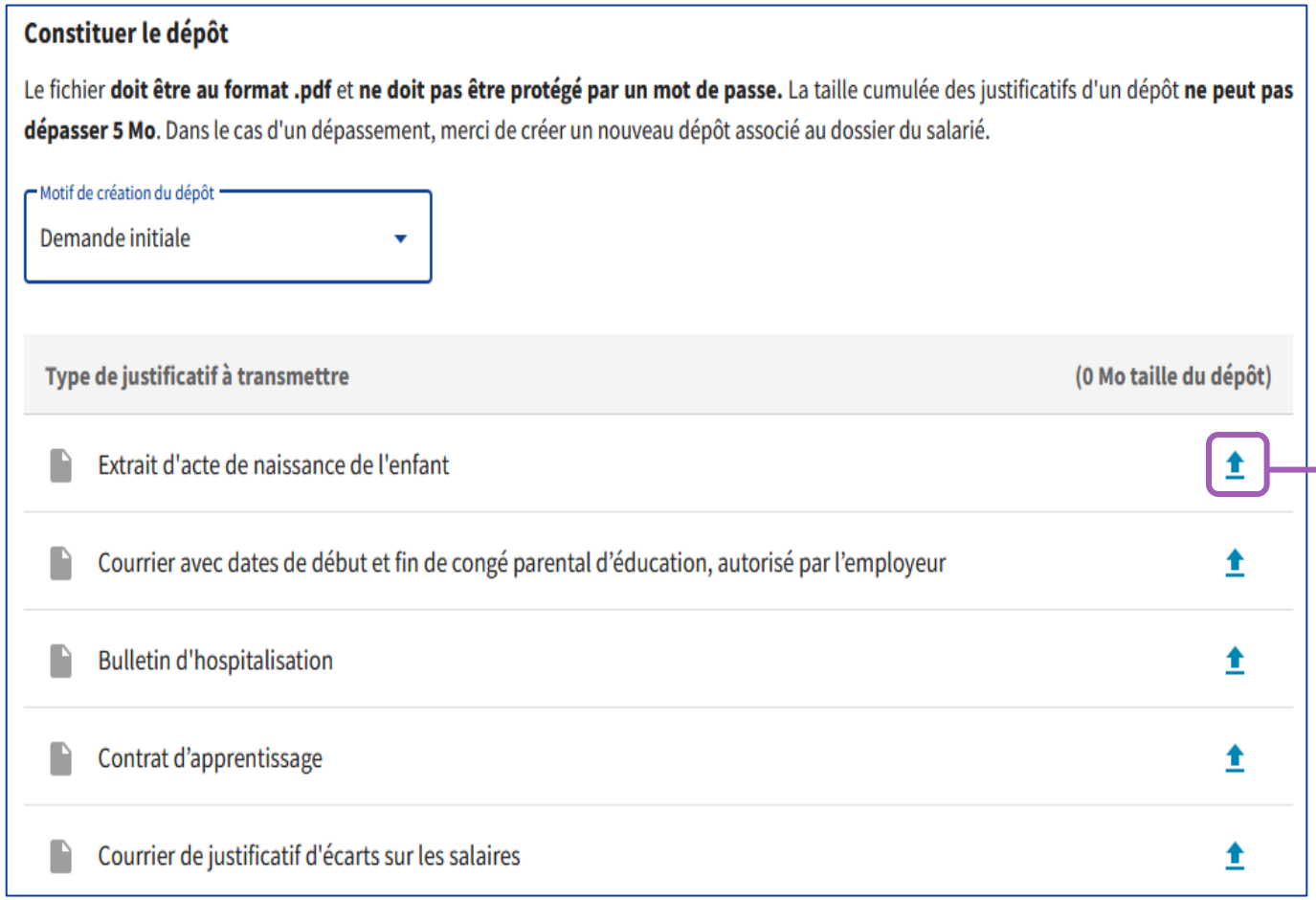
AJOUTEZ UNE PIÈCE COMPLÉMENTAIRE



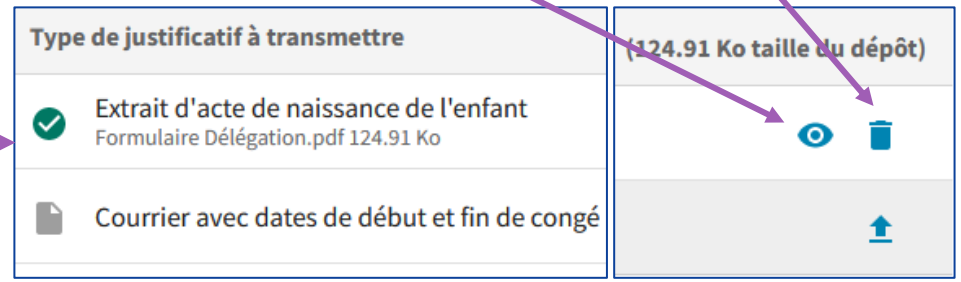
Important : Ces deux blocs ne sont pas obligatoires. Par conséquent, soit les saisir, soit les laisser vide, puis sauvegarder pour revenir plus tard sur le dossier ou valider le dépôt.

l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

AJOUTEZ UNE PIÈCE COMPLÉMENTAIRE

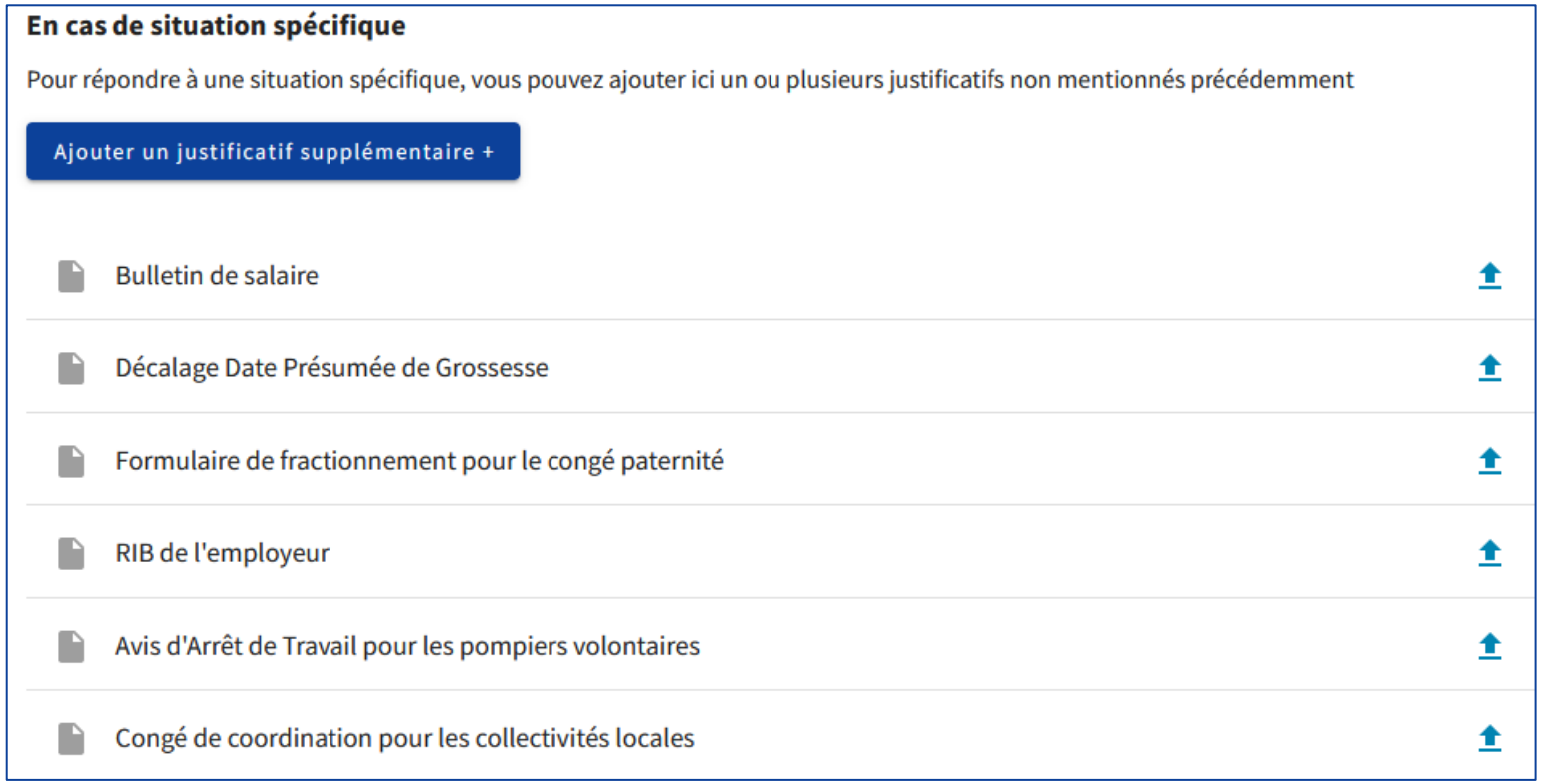


Une fois vos pièces ajoutées, vous pouvez soit les visualiser, soit les supprimer



l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

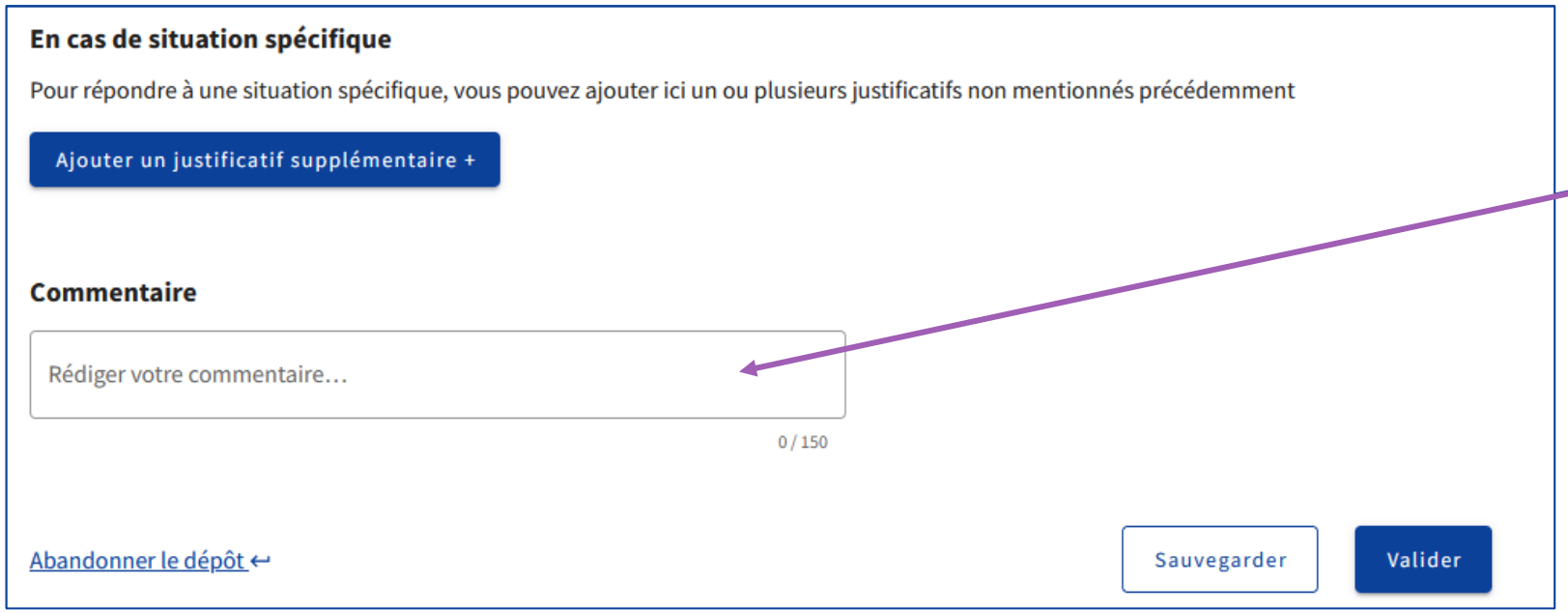
AJOUTEZ UNE PIÈCE COMPLÉMENTAIRE



En cas de situation spécifique, d'autres pièces sont téléchargeables en cliquant sur « ajouter un justificatif supplémentaire ».

Sécurité sociale
L'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

AJOUTEZ UNE PIÈCE COMPLÉMENTAIRE



Possibilité d'ajouter un commentaire

« Valider » enverra vos informations saisies à la CPAM

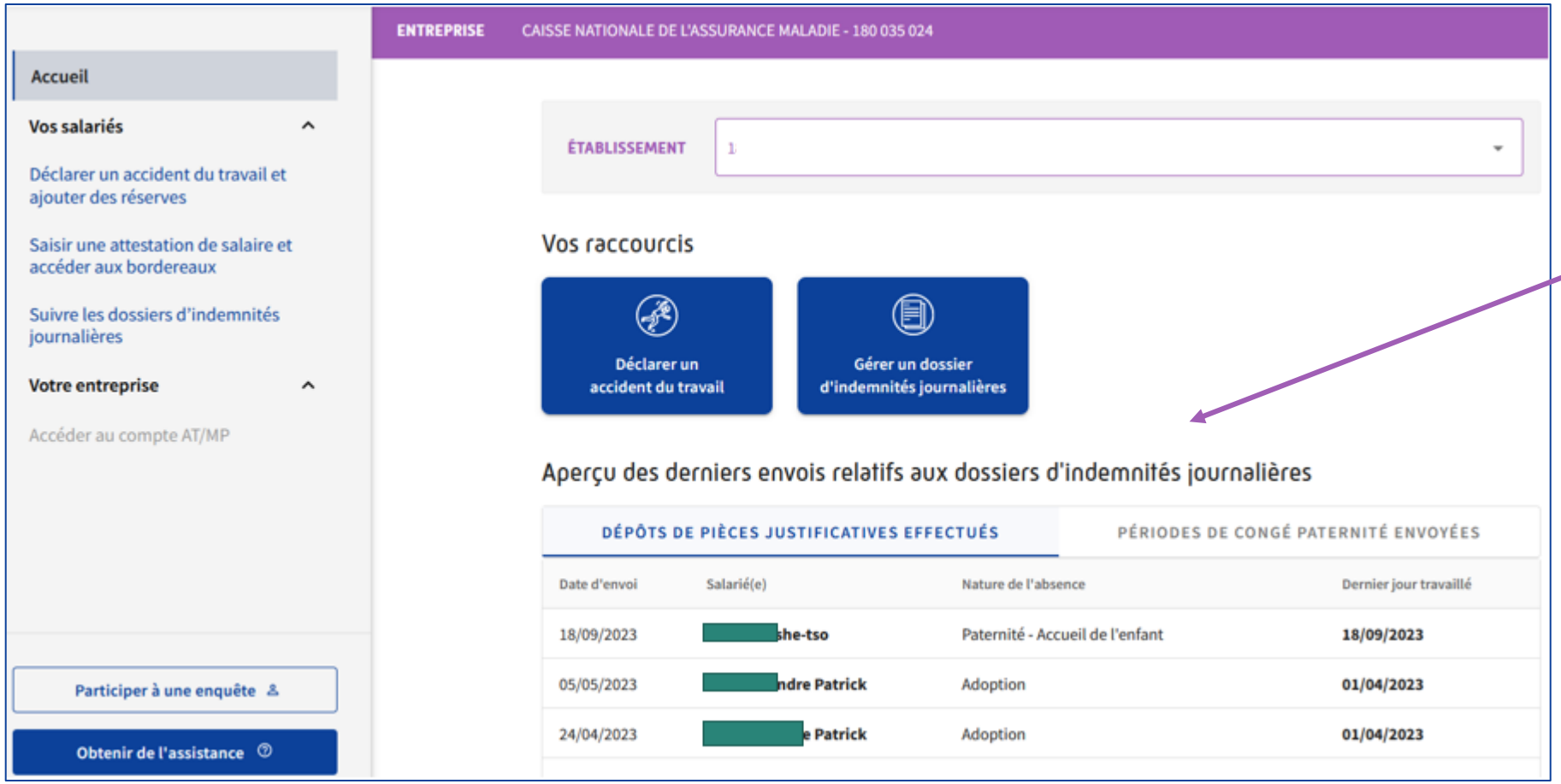
« Sauvegarder » enregistrera votre saisie et vous pourrez la compléter ultérieurement

l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

RÉCAPITULATIF DU DOSSIER

l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

RÉCAPITULATIF DU DOSSIER



Depuis la page d'accueil, cliquez sur « consulter la liste de toutes les pièces justificatives ».

l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

RÉCAPITULATIF DU DOSSIER



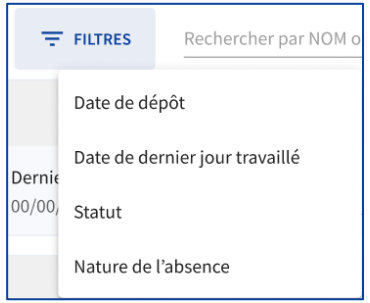
Si aucun dossier en cours ou vide, affichage suivant :



Sinon, ce message apparaît :



Un filtre est également disponible pour faciliter la recherche : filtre par sélection (possibilité de cumuler les filtres) ou filtre textuel par salarié.



l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

RÉCAPITULATIF DU DOSSIER



Lorsque votre dossier est au statut « sauvegarder », cliquez sur « compléter » pour continuer la saisie.

Si votre dossier est au statut « valider », il s'affichera dans la liste des dossiers mais sans avoir la possibilité de le modifier.

Sécurité sociale
L'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

CONTACTS

36 79

Service gratuit + prix appel

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

e-DEM un service pour tous

Une demande d'assistance à la saisie en ligne, une réclamation, une demande de contrôle d'un salarié en arrêt de travail



MON PORTAIL **EMPLOYEUR**

Toutes mes démarches en un clic